



AS/Per (2023) PV 01
24 avril 2023

Commission permanente

Procès-verbal

de la réunion tenue à La Haye, Pays-Bas

le jeudi 2 mars 2023 de 16h30 à 18h30
et le vendredi 3 mars 2023 de 09h00 à 12h30

Jeudi 2 mars 2023 de 16h30 à 18h30

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

M. Tiny Kox, Président de l'Assemblée parlementaire, **ouvre** la réunion de la Commission permanente à 16h30.

2. DISCOURS D'OUVERTURE DE M. JAN ANTHONIE BRUIJN, PRÉSIDENT DU SENAT (EERSTE KAMER) ET DE M. TOM VAN DER LEE, VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS (TWEEDE KAMER)

Le Président souhaite la bienvenue à M. Jan Anthonie Bruijn, Président du Sénat (Eerste Kamer) et à M. Tom van der Lee, Vice-Président de la Chambre des Représentants (Tweede Kamer).

M. Bruijn, Président du Sénat, souhaite la bienvenue aux participants à La Haye. Il y a soixante-quinze ans, le Congrès de La Haye s'est tenu ici et a débattu de la création du Conseil de l'Europe. Un an plus tard, le Conseil de l'Europe a été créé pour défendre les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe. Il salue le travail de la délégation néerlandaise à l'Assemblée. Le Président réélu de l'Assemblée, M. Tiny Kox, est membre du Sénat. Il remercie les membres de la délégation – Petra Stienen, la présidente de la délégation, Mme Margreet de Boer, Mme Ria Oomen-Ruijten et M. Bob van Pareren. Trois d'entre eux devraient malheureusement quitter la délégation car ils ne seront pas réélus au Sénat en mai prochain. La démocratie ne saurait être tenue pour acquise, comme l'ont montré les événements sans précédent qui ont conduit à l'expulsion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe. La démocratie est un travail en cours, qui bénéficie de discussions continues avec les institutions et de la prise en compte de changements extérieurs. Il se félicite que l'avenir du Conseil de l'Europe fasse l'objet de la présente réunion et du prochain Quatrième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

M. van der Lee, Vice-Président de la Chambre des Représentants, souhaite la bienvenue à la Commission permanente. L'avenir est le thème qui guide la réunion, en cette période difficile de guerre dans l'un des Etats membres du Conseil de l'Europe. Les travaux de l'Assemblée ne sont pas toujours visibles et reconnus aux Pays-Bas. En tant que membre de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Représentants, ses collègues et lui-même apprécient grandement ce travail. Il remercie l'Assemblée pour son rapport sur l'accident du vol MH17. Il y a 75 ans, les pères fondateurs du Conseil de l'Europe se sont réunis pour défendre les valeurs des droits de l'homme et de la démocratie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La quête se poursuit aujourd'hui. Il souhaite aux membres un travail fructueux.

3. VÉRIFICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 15719

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la République de Moldova et du Royaume-Uni.

4. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2023) 03
Commissions (2023) 03 Add.

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée au titre des délégations de la Bulgarie, de l'Espagne, de la Grèce, de la Lettonie, de la République de Moldova, du Royaume-Uni et de l'Ukraine. De plus, le Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC) et le Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC) ont désigné des membres au sein de la commission de suivi.

5. DEMANDE DE DÉBAT D'ACTUALITÉ (SELON L'ARTICLE 53 DU RÈGLEMENT)

Le **Président** informe la Commission permanente qu'une demande de débat d'actualité a été déposée par les cinq groupes politiques sur « Soutenir l'Ukraine un an après le début de la guerre d'agression à grande échelle de la Fédération de Russie: le rôle du Conseil de l'Europe ». Lors de sa réunion ce matin, le Bureau de l'Assemblée a décidé de recommander la tenue de ce débat d'actualité et a désigné M. Iulian Bulai en tant que premier orateur.

Il n'y a pas d'opposition et la proposition du Bureau de tenir un débat sur « Soutenir l'Ukraine un an après le début de la guerre d'agression à grande échelle de la Fédération de Russie: le rôle du Conseil de l'Europe » est **approuvée**.

6. ORDRE DU JOUR

La Commission permanente **adopte** l'ordre du jour révisé (AS/Per (2023) OJ 01 rev2).

7. DEUXIEME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE (24-28 AVRIL 2023)

AS/Bur (2023) 08

La Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la deuxième partie de session de l'Assemblée parlementaire (24-28 avril 2023).

8. SAISINE DES COMMISSIONS

AS/Per (2023) 03

La Commission permanente **ratifie** les saisines des commissions proposées par le Bureau (voir Annexe 1).

9. DEBAT D'ACTUALITE - SOUTENIR L'UKRAINE UN AN APRES LE DEBUT DE LA GUERRE D'AGRESSION A GRANDE ECHELLE DE LA FEDERATION DE RUSSIE: LE ROLE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Bulai ouvre le débat d'actualité sur le thème « Soutenir l'Ukraine un an après le début de la guerre d'agression à grande échelle de la Fédération de Russie: le rôle du Conseil de l'Europe » en rappelant que la Fédération de Russie commençait, il y a un an, à envahir de manière barbare un Etat souverain et indépendant. Aujourd'hui, en défendant son indépendance, l'Ukraine défend également les principes fondamentaux du droit international. Le groupe ADLE réitère son soutien à l'Ukraine.

[Minute de silence en hommage aux victimes de la guerre]

L'Ukraine est au centre de l'ordre du jour de l'Assemblée et restera la priorité tant que l'agression se poursuivra. Le Conseil de l'Europe, créé en tant qu'organisation pour la paix, a réagi face à cette agression en excluant l'agresseur, en soutenant à l'unanimité les victimes et en préparant de nombreux rapports sur l'Etat de droit, les droits de l'homme, la responsabilité, la culture, l'environnement, etc. L'Organisation a continué de mettre en place un système efficace de responsabilisation. Il convient d'accorder la priorité aux trois actions suivantes: l'aide à l'Ukraine, le rapprochement du pays avec les normes de l'Union européenne et la mise en place d'un système de responsabilisation. Le Comité des Ministres a adopté un plan d'action d'un montant record de 50 millions d'euros, qui a déjà permis la mise en œuvre de dix-huit projets portant sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, la liberté des médias et la collecte et la documentation des violations des droits de l'homme dans le contexte de la guerre. L'Allemagne, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, la Suède, la Suisse, l'Union européenne et le Fonds d'affectation spéciale pour les droits de l'homme ont mobilisé 6,5 millions. D'autres États et parties prenantes ont été invités à apporter leur contribution. Le «Partenariat pour la bonne gouvernance» 2023-2027 est une autre initiative conjointe visant à renforcer la gouvernance dans la région du partenariat oriental.

La responsabilité est le principal domaine d'action auquel l'Assemblée a déjà contribué en lançant la proposition d'exclure l'agresseur. La résolution « Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine », adoptée dans le cadre du rapport de M. Cottier, contient des propositions concernant le crime d'agression, les crimes de guerre et la réparation de tous les dommages causés par l'agression et la violation du droit international découlant de l'agression. Une déclaration de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur la responsabilité des violations des droits de l'homme et le rôle de la communauté internationale a abordé, entre autres, la pertinence du Conseil de l'Europe. La proposition de la Secrétaire Générale d'établir un registre pour enregistrer les preuves et les demandes de dommages, de pertes ou de préjudices résultant de l'agression russe contre l'Ukraine a été accueillie très favorablement. La Banque de reconstruction et de développement du Conseil de l'Europe, qui sera encore plus active après l'adhésion de l'Ukraine, effectue également un travail important sur l'Ukraine. La création d'un tribunal ad hoc est une idée qui devrait être reprise dans la communication finale du Quatrième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement. Enfin, l'Assemblée, et le Conseil de l'Europe en général, peuvent encore renforcer leur aide à l'Ukraine.

M. Schwabe, s'exprimant au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC), regrette les souffrances humaines causées par les guerres ou les catastrophes naturelles. Dans sa circonscription, lors d'une commémoration marquant le premier anniversaire de l'agression militaire de l'Ukraine par la Fédération de Russie, il a promis à un garçon de Kharkiv que tout serait fait pour que son pays reste indépendant. Le groupe SOC soutiendra tous les efforts en faveur de l'indépendance de l'Ukraine, en termes d'armement et d'aide humanitaire. Il est important que le Conseil de l'Europe achève son travail sur la responsabilité, comme

la collecte de preuves, mais aussi qu'il commence à prendre des mesures pour reconstruire le pays et favoriser son rapprochement avec l'Union européenne. La déclaration du Quatrième Sommet, qui se tiendra à Reykjavik, devrait s'engager dans les actions susmentionnées.

M. Pocij, s'exprimant au nom du Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC), remercie le Sénat néerlandais et la délégation néerlandaise pour leur invitation. Il a longuement discuté de l'attitude de la Fédération de Russie avec Mme Ria Oomen-Ruijten, membre de la délégation néerlandaise et membre de son groupe, et celle-ci s'est finalement ralliée à son opinion. Un autre membre de l'Assemblée et membre de son groupe, M. Omtzigt, a été le premier à mettre en garde le monde, dans son rapport sur le vol MH17, contre le danger que représente la Fédération de Russie. Il est d'accord avec M. Bulai sur la nécessité d'avoir un tribunal ad hoc, non seulement pour examiner le passé, mais aussi comme un outil qui pourrait avoir une incidence sur l'avenir, car la République de Moldova et les Balkans sont actuellement en danger. Il invite les membres à soutenir la proposition sur l'exclusion des athlètes et des dirigeants de la Fédération de Russie et du Bélarus de la participation au mouvement olympique international. La tradition d'une trêve pendant les Jeux olympiques est probablement l'une des plus anciennes traditions européennes. C'est pourquoi la Russie avait subi des pressions pour reporter le début de l'invasion après la fin des Jeux olympiques de Pékin, le 20 février 2022. Aucun athlète représentant la Russie ou le Belarus ne devrait être admis aux Jeux olympiques afin de préserver cette tradition.

M. Howell, s'exprimant au nom du groupe des Conservateurs européens et de l'Alliance démocratique (CE/AD), déclare qu'en tant que membre du Parlement britannique depuis 15 ans, il a été actif en Europe centrale et orientale et qu'il se félicite de la tenue de ce débat. Il a été très déçu par l'attitude de nombreux citoyens russes qui ont soutenu l'agression de leur pays. Depuis 30 ans, il s'est engagé aux côtés de la Russie pour tenter de promouvoir la démocratie et l'économie de marché, autant d'efforts qui ont été balayés par Poutine. Il veut rendre hommage au courage du peuple ukrainien et commémorer les victimes. Le discours que la Secrétaire Générale a prononcé lors de la dernière session n'aurait pas été possible auparavant, et cela montre l'évolution de la pensée au sein du Conseil de l'Europe. Il est satisfaisant de voir qu'après des années de rhétorique selon laquelle le Conseil de l'Europe n'est pas une organisation de défense et que rien ne peut être fait, des actions sont possibles telles que l'établissement du registre. La recommandation sur l'impact environnemental des conflits armés adoptée lors de la dernière session invite à l'élaboration d'un traité sur ce sujet et le Conseil de l'Europe doit en prendre l'initiative. Il est décevant de constater que l'idée d'un tribunal ad hoc est toujours débattue. En outre, le problème de la propagande russe doit être surmonté et il est heureux de voir que la Secrétaire Générale est prête à prendre des mesures sur ces questions.

M. Jónsson, s'exprimant au nom du groupe de la Gauche unitaire européenne (GUE), évoque sa visite en Ukraine la semaine précédente, au cours de laquelle il a rencontré, avec ses collègues de l'Assemblée, le Président Zelensky et le ministre de la Défense. Ils ont pu assister à la cérémonie organisée dans l'hémicycle de la Verkhovna Rada pour marquer le premier anniversaire de l'invasion totale par la Fédération de Russie. Le Président Zelensky a commencé la réunion en déclarant que le peuple ukrainien ne voulait pas perdre son pays et son indépendance. La délégation ukrainienne à l'Assemblée peut être fière du fait que l'ensemble de l'Assemblée s'est réunie pour atteindre cet objectif.

Mme Kravchuk a appris l'invasion massive de son pays alors qu'elle se trouvait à La Haye dans le cadre d'une mission d'enquête visant à préparer un rapport sur la justice et la sécurité pour les femmes dans le cadre de la réconciliation pour la paix. Son avion de retour a été le dernier à atterrir à l'aéroport de Boryspil, dont elle espérait qu'il redeviendrait opérationnel. Elle vient de rentrer de la session de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui continue à compter la Fédération de Russie parmi ses membres. Pour s'y opposer, la délégation ukrainienne est restée en dehors de la salle de réunion et a eu vingt réunions bilatérales. Elle invite ses collègues à demander à leurs délégations respectives à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de modifier le règlement pour permettre des sanctions en cas de violations flagrantes. En tant que présidente de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, elle souhaite attirer l'attention sur le fait que la Fédération de Russie détruit délibérément des sites historiques, culturels et religieux ukrainiens dans le but de détruire l'identité matérielle et immatérielle de l'Ukraine. Elle remercie l'Assemblée d'avoir décidé de discuter du cas des enfants ukrainiens enlevés par la Fédération de Russie qui sont maintenant rééduqués dans des camps spéciaux et forcés de perdre leur identité ukrainienne.

M. Zingeris exprime sa sympathie et sa solidarité au président de la délégation de la Turquie, M. Yildiz, dans le contexte du tremblement de terre en Turquie et des 15 000 victimes qu'il a causées. Il exprime également sa solidarité pour l'accident de train survenu en Grèce la veille du début des travaux de la Commission permanente. Une tragédie reste une tragédie quel que soit le nombre de victimes. Il remercie la présidente de la délégation de l'Ukraine, Mme Mezentseva, d'avoir organisé la visite à Kiev qui a permis aux membres de l'Assemblée de mieux comprendre les enjeux et la réalité du terrain. Il est heureux de constater que l'Assemblée a une position unanime, exprimée notamment dans les résolutions « Nouvelle escalade dans

l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine » et « Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ». L'unanimité au sein de l'Assemblée n'était pas de mise au moment de l'annexion de la Crimée par la Russie. Actuellement, tous les groupes de l'Assemblée agissent d'une seule voix et sont en avance sur le Comité des Ministres dans la perspective du Quatrième Sommet. L'établissement du registre a été salué. Cependant, il est également important d'inviter le Sommet à décider de la création d'un tribunal ad hoc. L'Assemblée pourrait adopter une recommandation à cet effet lors de la partie de session d'avril. L'Assemblée doit agir tant qu'il existe une volonté unanime d'aller de l'avant.

M. Wold, s'exprimant au nom de la délégation norvégienne, rappelle qu'en envahissant l'Ukraine, la Fédération de Russie a violé non seulement le Statut du Conseil de l'Europe, mais aussi la Charte des Nations Unies et, plus généralement, la règle sur laquelle repose l'ordre international. Poutine a eu tort de penser que l'Europe ne soutiendrait pas l'Ukraine. Dans une perspective d'avenir, le Conseil de l'Europe, en tant que plateforme paneuropéenne unie, devrait œuvrer à l'unité de l'Europe. La Norvège a déjà largement contribué à soutenir l'Ukraine. 10,7 millions de couronnes norvégiennes ont été données pour le soutien civil, humanitaire et militaire, et le pays prévoit déjà un soutien durable à l'avenir. Le Parlement norvégien a déjà adopté un plan de soutien à l'Ukraine d'un montant de 75 millions de couronnes norvégiennes, qui prévoit un versement annuel de 15 millions entre 2023 et 2027. Le financement norvégien couvrira le soutien militaire et humanitaire, mais aussi la réparation des infrastructures civiles et la reconstruction, lorsque cela sera possible. Ce soutien est nécessaire pour le peuple ukrainien, mais aussi pour la sécurité de la Norvège et de l'ensemble de l'Europe.

Mme Stienen exprime sa sympathie au président de la délégation turque, M. Yildiz, pour les terribles événements qui ont touché à la fois les citoyens de Türkiye et les Syriens qui ont trouvé refuge dans le pays. Elle exprime sa sympathie à ses collègues grecs pour l'accident de train. En discutant de la situation en Ukraine, il est nécessaire de dépasser la vision centrée sur l'Europe pour inclure les pays qui sont des partenaires pour la démocratie et aussi les pays qui ont l'expérience du conflit. Il y a eu une réunion organisée par le Parlement lituanien contre l'immunité et sur la responsabilité, au cours de laquelle il est apparu que si les pays baltes avaient été davantage écoutés sur les ambitions de Poutine, il aurait été possible, sinon d'empêcher la guerre, du moins de mieux s'y préparer. Une banderole sur un bâtiment de Vilnius, sur laquelle on pouvait lire "Poutine, La Haye t'attend", résume bien les interventions d'aujourd'hui.

Le Président remercie les membres pour leurs contributions. Le Conseil de l'Europe peut soutenir l'Ukraine de bien des manières, comme la proposition de la Secrétaire Générale de mettre en place un registre des preuves et des dommages. Cette proposition sera certainement incluse dans la déclaration du Sommet de Reykjavik. A l'avenir, ce registre pourrait être hébergé aux Pays-Bas, comme l'a confirmé le ministre néerlandais de la Protection juridique.

Vendredi 3 mars 2023 de 09h00 à 12h30

10. #ENROUTEPOURREYKJAVIK: VERS LE CONSEIL DE L'EUROPE DU FUTUR

M. Martin Eyjólfsson, Secrétaire d'État permanent, ministère des Affaires étrangères de l'Islande, déclare que le sommet de Reykjavik est une occasion cruciale pour les chefs d'État et de gouvernement de se réunir afin de réaffirmer leur soutien à l'Ukraine et à l'Europe et d'obtenir des résultats concrets. L'interactivité est au cœur de l'organisation du Sommet, avec une table ronde, un dîner et un débat général. Deux tiers des participants ont déjà confirmé leur participation et les membres de l'Assemblée ont été invités à contacter leurs gouvernements respectifs à ce sujet. Une retransmission en direct est prévue dans le but d'avoir un événement ouvert, ainsi que la participation de la société civile avec plus de 100 contributions déjà reçues. La Commission permanente se tiendra la veille pour entériner la structure à deux piliers du Conseil de l'Europe et donner une légitimité démocratique au Sommet. Il y a eu une interaction étroite entre les deux piliers avant le Sommet, avec la participation de la Première ministre islandaise prévue pour la partie de session d'avril et la participation du Président de l'Assemblée au Sommet de Reykjavik. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sera également présent au Sommet. La Secrétaire Générale a déjà soumis les modalités pour l'établissement du registre des dommages. Des travaux sont également en cours pour finaliser le document final du Sommet en tenant compte des contributions de l'Assemblée, des ONG et des appels ouverts.

M. Daems demande si le Sommet ne devrait pas déjà fixer la date du sommet suivant afin de faire de la réunion des chefs d'État et de gouvernement un exercice régulier. Par ailleurs, soutenu par **Mme Kravchuk**, il suggère que la réunion du Comité mixte se tienne le jour du sommet.

M. Cottier est d'accord avec la proposition de tenir la réunion du Comité mixte mais n'est pas optimiste quant à la réalisation de cette idée. Il invite ses collègues à contacter leurs gouvernements respectifs, comme il l'a

fait, en leur demandant de faire partie des délégations nationales et de contribuer ainsi à la discussion. Les jeunes devraient être impliqués dans l'organisation du Sommet, et en général dans les activités du Conseil de l'Europe. L'intégration de l'adhésion aux principes de la démocratie dans les écoles ferait des jeunes les meilleurs dirigeants de demain. Le titre de la discussion est "#ROADTOREYKJAVIK : vers le Conseil de l'Europe de demain", et la jeunesse est l'avenir.

M. Bulai demande plus d'informations sur la participation des micro-États européens, de l'opposition biélorussienne et des représentants du Kosovo. Par ailleurs, la participation de la Turquie est-elle prévue compte tenu de l'élection présidentielle du 14 mai ?

M. Zingeris salue l'idée d'introduire un registre des dommages lors du Sommet. La création d'un tribunal ad hoc est une autre action importante.

Mme Stienen souligne l'importance de la participation de la société civile.

M. Eyjólfsson accueille favorablement l'idée d'organiser des sommets réguliers. En ce qui concerne la réunion du Comité mixte, l'ordre du jour du Sommet est assez chargé, mais il reprendra cette proposition à Reykjavik. Il est important d'impliquer les jeunes : si nous n'agissons pas maintenant, la démocratie sera en danger. L'inclusion participative est importante pour l'Islande, qui est elle-même un petit État. Les organisateurs sont en contact avec l'opposition biélorussienne et le format de participation doit être confirmé. L'établissement du registre des dommages et le tribunal ad hoc seront les principaux sujets de discussion lors du Sommet. En ce qui concerne le tribunal, il est nécessaire d'être cohérent sur les mesures à prendre. La participation de la société civile est prévue et le format reste à confirmer. L'événement sera retransmis en direct.

M. Leendert Verbeek, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, rappelle que l'objectif du Quatrième Sommet est de renouveler la "conscience de l'Europe". Le Sommet se tient à un moment où des défis sanitaires, environnementaux et énergétiques se font jour. En plus de ces menaces et défis, l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine marque le retour de la guerre en Europe et la volonté d'une puissance nucléaire de faire reculer toutes les valeurs fondatrices. L'objectif du Quatrième Sommet sera, entre autres, d'améliorer l'efficacité de tous les organes du Conseil de l'Europe, y compris le Congrès. Organisation intergouvernementale, le Conseil de l'Europe s'est également doté d'organes lui permettant de renforcer le travail en faveur des valeurs. Le Congrès est l'une des deux assemblées politiques du Conseil de l'Europe, créée par décision de l'Assemblée pour renforcer la démocratie territoriale. Aujourd'hui, près de 130 000 collectivités territoriales représentées par le Congrès sont devenues des acteurs majeurs de la santé démocratique des sociétés. Une réponse durable aux défis nécessite des actions de la part des gouvernements locaux, régionaux, provinciaux ou municipaux. Le niveau local est également bien placé pour tester les innovations démocratiques. Il est donc important de renforcer le Congrès. Mme O'Loughlin (ADLE, Irlande) a souligné dans le rapport « Le Sommet de Reykjavik du Conseil de l'Europe : Unis autour de valeurs face à des défis hors du commun », le rôle des deux assemblées en tant qu'organes politiques représentant les citoyens européens qui devraient jouer un rôle plus important en participant aux activités générales de l'Organisation et en servant de multiplicateurs de ses normes et de ses valeurs au niveau national. Les chefs de délégations au Congrès ont été invités à prendre contact avec leurs homologues de l'Assemblée parlementaire afin de mieux coordonner leurs actions communes.

M. Bjørn Berge, Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, se félicite de la contribution de l'Assemblée à la préparation du Quatrième Sommet, incarnée par le rapport de Mme O'Loughlin. Ce rapport, ainsi que le rapport du Groupe de réflexion de haut niveau, l'importante contribution du Congrès qui sera adoptée en mars, la contribution de la Campagne CURE et d'autres contributions, constituent une base très solide pour les réflexions sur ce qui pourrait être réalisé lors du Sommet. Les discussions au sein du Comité des Ministres sont maintenant à plein régime. Le Sommet offrira une occasion historique de redéfinir l'avenir du Conseil de l'Europe dans un paysage géopolitique européen fondamentalement modifié et de s'engager sans ambiguïté en faveur de nos valeurs de droits de l'homme, de démocratie et de primauté du droit, par opposition à la violence, à la mort et à la destruction prônées par ceux qui siègent au Kremlin à l'heure actuelle. Il ne fait aucun doute que Poutine et ses partisans devront répondre de leurs actes devant la justice et que le Conseil de l'Europe devrait jouer un rôle clé à cet égard. Le rôle du Conseil de l'Europe est triple. Premièrement, le Conseil de l'Europe doit continuer à soutenir le Procureur général de l'Ukraine dans le traitement des allégations de crimes et de violations des droits de l'homme, y compris dans le contexte du nouveau plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine intitulé "Résilience, redressement et reconstruction" (2023-2026). Deuxièmement, le Conseil de l'Europe pourrait jouer un rôle de premier plan dans l'établissement et le fonctionnement d'un registre des dommages physiques et matériels, première étape nécessaire au fonctionnement de tout futur mécanisme d'indemnisation. Troisièmement, le Conseil de l'Europe devrait apporter son soutien à tout effort international relatif à la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. L'étendue de ce soutien pourrait inclure, par exemple, l'aide à la sélection et à la nomination des juges, l'élaboration de règles en matière de preuve et de procédure, la fourniture d'un

soutien technique ou juridique dans le domaine de la gestion des affaires, et le détachement d'experts. Il est également nécessaire de réfléchir à la manière dont nous en sommes arrivés à une telle situation d'agression. Celle-ci est due au renoncement aux valeurs démocratiques et aux normes de l'Etat de droit qui ont été constatées tout au long de ces dernières années par la Cour européenne des droits de l'homme, les organes de suivi, la Secrétaire Générale et l'Assemblée. L'autorité de la Cour sera reconfirmée, de même que les droits relatifs à des élections libres et équitables, qui comprennent notamment la liberté d'expression et un transfert de pouvoir libre et sans heurts. Les jeunes et la société civile doivent être largement intégrés dans les travaux du Conseil de l'Europe, y compris ceux de l'opposition du Belarus et de la Russie. Le Quatrième Sommet abordera également de nouveaux défis tels que la crise environnementale et l'intelligence artificielle. Il est d'accord avec la Professeuse Barbara Oomen qui a mentionné l'impact silencieux du Conseil de l'Europe sur la construction de la protection des droits de l'homme en Europe et a montré comment il était possible d'atteindre les citoyens pour raconter l'histoire du Conseil.

Mme Jacobine Geel, Présidente de l'Institut néerlandais des droits de l'homme, rappelle le Congrès de l'Europe qui s'est tenu il y a 75 ans à La Haye et qui est à l'origine du Conseil de l'Europe. Les normes élaborées par le Conseil de l'Europe sont restées très influentes pour la définition, la promotion et la protection des droits de l'homme. Les instituts nationaux des droits de l'homme surveillent la manière dont ces normes sont respectées par les États membres, sur la base des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la surveillance de leur exécution, du travail de l'Assemblée et des organes de suivi tels que le GREVIO, et des visites du Comité européen pour la prévention de la torture. Les participants ont pu voir comment le contexte actuel et les nouveaux défis – tels que le changement climatique ou l'intelligence artificielle – modifient le paysage des droits de l'homme. En particulier, l'utilisation de l'intelligence artificielle ouvre des opportunités, mais crée des risques d'abus pouvant conduire à la violation des droits de l'homme. En ce qui concerne l'avenir du Conseil de l'Europe, il existe à la fois des opportunités et un besoin de poursuivre et de renforcer la coopération entre le Conseil et les institutions nationales des droits de l'homme qui travaillent dans les deux sens : elles partagent leurs connaissances avec les organes du Conseil de l'Europe et apportent la connaissance des normes au niveau national. Le Conseil de l'Europe a été invité à explorer les moyens de renforcer sa coopération avec les institutions lors du Sommet de Reykjavik.

Pour **Mme O'Loughlin**, l'Assemblée et le Congrès sont tous deux des organes politiques et le rôle du Congrès a été souligné dans son dernier rapport. Le rapport mentionne également le recul démocratique, la justice climatique et l'intelligence artificielle. Le Congrès a été créé lors d'un sommet il y a 30 ans et travaille aujourd'hui au renforcement de la démocratie au niveau local, conformément au principe de subsidiarité. L'objectif du Président du Congrès de renforcer la coopération entre les deux assemblées a été salué. Plus de 130 affaires de la Cour européenne des droits de l'homme concernent des collectivités locales ou régionales. La voix des jeunes doit être entendue. Le Quatrième Sommet doit être celui de l'unité. Le Conseil de l'Europe est la seule organisation internationale à avoir expulsé la Russie et il faut saisir cette occasion pour continuer.

En tant que présidente de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, **Mme Kravchuk** souligne l'importance de la culture et de l'éducation pour le développement des jeunes. Il s'agit d'activités clés du Conseil de l'Europe qui souffrent actuellement de coupes budgétaires. Il est important pour le Conseil de l'Europe de protéger l'identité culturelle des Ukrainiens déplacés.

M. Daems rappelle que la Convention européenne des droits de l'homme porte sur les libertés fondamentales et qu'elle devrait également faire l'objet de l'attention du Quatrième Sommet afin de garantir que la démocratie ne se transforme pas en autorité de la majorité. Le Sommet devrait s'engager à respecter les nouvelles générations de droits, tels que les droits environnementaux. Le Conseil de l'Europe pourrait alors donner une forme juridique à cet engagement politique. Le protocole 15 de la Convention européenne des droits de l'homme traite du principe de subsidiarité en encourageant l'action au niveau des représentants du Congrès. L'engagement en faveur du respect de la nouvelle génération de droits pourrait mobiliser la participation des jeunes.

Mme Mezentseva se félicite du programme "City4City" qui implique tous les Etats membres et répond aux besoins spécifiques des villes ukrainiennes, comme le paiement de pétrole par Rotterdam à Kharkiv ou la livraison de vêtements chauds à Odesa. Le bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine est le plus important de tous les bureaux extérieurs, avec de nombreux projets menés sur le terrain. Cependant, ce travail du Conseil est encore malheureusement méconnu de la population. La jeunesse n'est plus notre avenir mais déjà notre présent, prête à diriger nos institutions de défense des droits de l'homme.

M. Zingeris salue les efforts du Conseil de l'Europe pour résister aux tentatives de destruction de la démocratie. Malgré la guerre, les parlementaires ukrainiens ont continué à exercer leur devoir démocratique. Sous les bombardements, la Convention d'Istanbul a été ratifiée. Le Secrétaire général adjoint a mentionné la création d'un registre des dommages et d'un tribunal ad hoc, deux projets importants à mener à bien. La

déclaration du Sommet devrait également soutenir l'engagement des Nations Unies en faveur de la démocratie.

Pour **Mme Kalniņa-Lukaševica**, il est important de concilier le présent et l'avenir. Dans le présent, il est évident que le système de valeurs de l'ordre international est remis en question par l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Il est important que toutes les organisations internationales et tous les États agissent par le biais de la résolution pour arrêter la Russie et mettre en place un système de responsabilité : à la fois le registre des dommages causés par la violation du droit international et un tribunal ad hoc. Le second élément est tout aussi important et elle espère voir un jour Poutine jugé à La Haye. Pour ce qui est de l'avenir, les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression et de protection des journalistes sont en danger. Plusieurs acteurs étatiques et non étatiques utilisent ces valeurs pour les détruire en se livrant à la propagande et à la glorification des crimes de guerre. La Déclaration de Reykjavik devrait permettre au Conseil de l'Europe de trouver les moyens de respecter les droits de l'homme dans ce contexte et de résister à cette menace.

M. Mularczyk souligne l'urgence de la réconciliation en Europe face à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Une indemnisation ou une restitution équitable et non discriminatoire fait partie intégrante de la réconciliation. Après la Seconde Guerre mondiale, le continent est divisé et les pays d'Europe centrale et orientale se retrouvent derrière le rideau de fer sous domination soviétique, sans leur consentement. En conséquence, ils ont été privés de la possibilité de demander un recouvrement et une indemnisation appropriée. C'est pourquoi il importe aujourd'hui de permettre à toutes les victimes d'obtenir réparation quels que soient leur nationalité, leur appartenance ethnique et leur pays d'origine. L'agression russe contre l'Ukraine doit rappeler qu'aucune prescription légale ne s'applique aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité, quelle que soit la date de leur commission. Il rappelle également que les victimes de violations flagrantes du droit international relatif aux droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire ont droit à des recours, notamment à un accès égal et effectif à la justice et à une réparation adéquate, effective et rapide du préjudice subi. Il faut des règles et des normes durables, fondées sur le principe de l'égalité de réparation pour toutes les victimes. L'expérience acquise par le Congrès en matière de suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et d'observation des élections locales et régionales permet de mettre en garde contre un recul démocratique. Le Congrès a développé des synergies avec la Cour européenne des droits de l'homme et devrait également être systématiquement consulté par le Comité des Ministres.

M. Wold trouve intéressants les points soulevés au cours du débat. Il ne fait aucun doute que l'Ukraine sera le thème central du Quatrième Sommet. En outre, il faudrait réaffirmer l'attachement aux principes et valeurs fondamentaux. Par exemple, il importe de soutenir l'autorité de la Cour car l'attaque de la Russie contre l'Ukraine montre clairement ce qui peut arriver si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Il importe également de mettre l'accent sur l'application des arrêts de la Cour. Une coopération plus étroite avec la société civile s'impose également.

Mme Khomenko rappelle qu'en novembre 2022, l'Ukraine avait proposé un plan de paix. Le Sommet sera l'occasion de mettre en œuvre ce plan. Le tribunal ad hoc pour les crimes d'agression doit être établi et elle exprime l'espoir que le Conseil de l'Europe participera au groupe de travail spécial sur l'établissement de ce tribunal. Le plan de paix prévoit également le retour des personnes déplacées, y compris les enfants ukrainiens déplacés de force et détenus en Russie. Un autre point du plan concerne la protection du droit à un environnement sain en temps de guerre, y compris la criminalisation des crimes contre l'environnement. La pénurie alimentaire est un autre point important, car la sécurité alimentaire est essentielle pour garantir la démocratie. L'initiative de la mer Noire est importante : 10 millions de tonnes de denrées alimentaires sont transportées par voie maritime, ce qui pourrait, si l'initiative était étendue, porter le transport à 45 millions de tonnes cette année, y compris vers les pays confrontés à la pénurie alimentaire. Les menaces radioactives et nucléaires doivent également être mentionnées. Elle espère que le plan de paix pour l'Ukraine sera pris en considération lors du Sommet.

M. Jensen rappelle que l'idée d'organiser un sommet a été développée à l'origine par M. Nicoletti dans son rapport intitulé "Appel pour un sommet du Conseil de l'Europe afin de réaffirmer l'unité européenne et de défendre et promouvoir la sécurité démocratique en Europe". Cette idée est devenue encore plus pertinente, compte tenu du contexte actuel. Le Sommet est l'occasion de renforcer le Conseil de l'Europe et de confirmer la valeur fondamentale des droits de l'homme. Nous sommes sur la bonne voie en ce qui concerne la participation au Sommet. Il soutient l'idée de donner plus de place au thème de la culture.

M. Cottier, président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, se montre très favorable à l'idée de réaffirmer les libertés fondamentales et de souligner l'importance du respect des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Les propositions de la Secrétaire Générale, y compris la création d'un registre des dommages, ont été accueillies favorablement. Il rappelle que l'Assemblée doit tenir une conférence sur l'observation des élections, une activité importante mise à mal par la pandémie de covid-

19, les crises et les catastrophes naturelles. La participation du Président de l'Assemblée et du Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est un élément important de synergie.

Pour **Mme Geel**, il est important que le Sommet s'engage à nouveau en faveur des valeurs et des principes et qu'il soit aussi public et inclusif que possible. La meilleure façon d'attirer l'attention des jeunes est de donner un exemple d'engagement personnel en faveur des principes que l'on défend.

M. Verbeek rappelle l'importance de la coopération entre les deux assemblées pour défendre les droits de l'homme au niveau local. L'Assemblée identifie la problématique à défendre et le Congrès s'en sert pour le promouvoir et le défendre au niveau local. Par exemple, lors de sa visite en Turquie, où il a rendu visite à des maires emprisonnés, il s'est fortement appuyé sur les rapports de l'Assemblée. Les rapports sur les questions environnementales sont également importants à cet égard, et il confirme que c'est le sujet qui peut attirer la participation des jeunes. Il souligne également le rôle de la culture dans la démocratie, raison pour laquelle le rôle de la culture devrait être reconnu. En ce qui concerne la plateforme "City4City", le Congrès est impliqué dans sa gestion et est sensibilisé au fait que le contexte culturel peut avoir un impact sur les contacts entre les villes. Il en conclut que la démocratie dépend d'un contexte culturel et n'est donc pas transposable d'un pays à l'autre. Chaque pays, y compris l'Ukraine, doit trouver sa propre construction démocratique.

Pour **M. Berge**, il est important d'atteindre les citoyens et les jeunes et cela peut se faire par le biais de l'initiative du Conseil de l'Europe qui consiste à avoir une personne de contact dans chaque gouvernement. De nouvelles initiatives sont nécessaires. Le futur poste de commissaire à la démocratie et à l'Etat de droit proposé par l'Assemblée est un moyen d'empêcher le recul de la démocratie que tout le monde constate. Le Commissaire pourrait se rendre dans les Etats membres pour sensibiliser et promouvoir les travaux du Conseil. Les projets d'assistance devraient faire l'objet d'une plus grande attention, en plus du travail déjà important de normalisation et de suivi. Certains États membres travaillent sur des principes de démocratie que chaque pays pourrait signer. L'exécution des arrêts de la Cour est un point important ; les réunions du Comité des ministres ne suffisent pas. Le Conseil travaille sur une convention pour lutter contre les crimes environnementaux, ainsi que sur une convention sur l'intelligence artificielle. L'Ukraine est une priorité pour le Conseil de l'Europe, qui mène de nombreux projets. Les routes culturelles sont un projet unique qui rassemble les Etats et montre l'importance de la culture, dont Mme Kravchuk a souligné l'importance accrue. Elle a également mentionné l'éducation et il convient de noter qu'un "projet de citoyen démocratique" est en train d'être introduit dans les programmes scolaires pour répondre au recul de la démocratie. La liberté des journalistes est une préoccupation du Conseil de l'Europe qui travaille sur l'éducation aux médias.

Le Président clôt le débat et remercie les participants pour leurs intéressantes contributions.

11. MIGRATIONS, REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES

La solidarité européenne dans le contexte de l'asile et de la protection internationale

[Doc. 15718](#)

M. Gavan, présentant le rapport en l'absence du rapporteur, the Earl of Dundee, qui n'est plus membre de l'Assemblée, souligne l'importance du rapport dans le contexte actuel de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. La solidarité européenne en matière d'asile et de protection internationale est un élément essentiel des valeurs européennes inscrites dans le Statut du Conseil de l'Europe et l'Organisation dispose d'un ensemble d'outils permettant sa mise en œuvre par les Etats membres. La situation des 5 millions de citoyens ukrainiens déplacés exige des solutions innovantes sur le terrain. La solidarité a permis d'atteindre l'objectif d'une meilleure protection des personnes déplacées, des réfugiés et des personnes sous protection internationale. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Conférence des OING, les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest et le Centre Nord-Sud de Lisbonne contribuent déjà à cette action. Le rapport souligne également le rôle de la Banque de développement du Conseil de l'Europe qui a mobilisé une somme importante pour les Ukrainiens déplacés et le pays lui-même alors que celui-ci était en cours d'adhésion à la Banque. Le rapport donne des exemples concrets d'actions et préconise la création d'un système plus efficace d'attribution des tâches et de déploiement à une variété d'opérateurs compétents. L'Assemblée pourra apporter un soutien politique à ce sujet, qui devrait également figurer à l'ordre du jour du sommet de Reykjavik. Il convient de rendre hommage au rapporteur pour son profond engagement en faveur des réfugiés. Actuellement, son organisation caritative, appelée Siobhan's Trust, fournit 4 000 repas chauds par jour dans l'est de l'Ukraine. Suite au terrible tremblement de terre en Turquie, il a également prévu d'organiser l'aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Le président de la commission, **M. Rousopoulos**, rend hommage au travail de the Earl of Dundee au sein de la commission.

M. Yildiz rappelle que lors de la crise migratoire, l'Union européenne était réticente à accueillir des réfugiés syriens sur son sol. La Turquie a accueilli les réfugiés et un accord a été conclu avec l'Union européenne, dont

les termes n'ont pas été entièrement respectés. La question de la solidarité s'est à nouveau posée à la suite des récents tremblements de terre en Turquie. De nombreux citoyens turcs, mais aussi des réfugiés syriens, ont perdu leur maison. Ils veulent rejoindre leurs familles vivant dans l'Union européenne, ce qui s'avère très difficile en raison du régime des visas. M. Yildiz demande à ses collègues de pays membres de l'Union de promouvoir la solidarité et de faciliter auprès de leurs gouvernements la demande de visa des victimes des tremblements de terre.

Mme Stienen partage l'avis selon lequel la solidarité ne doit pas dépendre de la nationalité des personnes qui demandent l'asile ou une protection internationale. Poutine utilise la crise migratoire comme une arme. En 2015, Poutine a bombardé des écoles, des crèches et des hôpitaux syriens afin de saper la stabilité des sociétés occidentales en créant des flux migratoires de personnes en quête de protection. L'Europe a montré qu'elle pouvait résister en offrant une protection aux Ukrainiens. Elle invite la Commission permanente à tirer les leçons de cette expérience. Par exemple, les personnes touchées par la situation actuelle en Ukraine ont pu, grâce au statut spécial, trouver rapidement un logement et un travail.

M. Zingeris rend hommage à the Earl of Dundee et salue son travail. Il soutient M. Yildiz concernant les réticences de l'Union européenne. L'Union européenne a alloué mais bloqué le transfert de 6 milliards d'euros alloués depuis 2016 aux réfugiés. Le groupe militaire privé russe Wagner a utilisé la Syrie comme laboratoire avant de commettre des crimes sur le sol ukrainien. Ce groupe va être déclaré groupe terroriste par l'Assemblée.

M. Gavan partage tous les points soulevés au cours de la discussion. La solidarité ne doit pas dépendre de la nationalité des personnes en quête de protection. L'exemple de l'Ukraine montre que la solidarité est possible et qu'il faut en tirer des leçons pour l'avenir. Enfin, il se joint aux voix qui ont salué le travail de the Earl of Dundee.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** le projet de résolution "La solidarité européenne dans le contexte de l'asile et de la protection internationale" [Résolution 2487 (2023)].

Le projet de recommandation "La solidarité européenne dans le contexte de l'asile et de la protection internationale" est également **adopté à l'unanimité** [Recommandation 2248 (2023)].

12. CULTURE, SCIENCE, EDUCATION ET MEDIAS

a. Les itinéraires culturels : une plateforme pour le dialogue interculturel

[Doc. 15710](#)

M. Gryffroy, rapporteur, présente le rapport sur "les itinéraires culturels : une plateforme pour le dialogue interculturel", qui fait suite au rapport de Mme Ismeta Dervoz sur le patrimoine culturel dans les situations de crise et d'après-crise, en examinant le rôle des itinéraires culturels dans la promotion des politiques du Conseil de l'Europe sur la cohésion sociale et le dialogue interculturel entre les groupes et les individus ayant des antécédents culturels, religieux et linguistiques différents, mais aussi sur l'accès à la culture dans toutes les régions d'Europe. La guerre actuelle en Ukraine et la guerre en Yougoslavie dans les années 1990 montrent que l'identité et le patrimoine culturels peuvent être la cible de destructions. Le rapporteur remercie les experts qui soutiennent les six itinéraires culturels et qui ont été interviewés en ligne : l'itinéraire de l'Atrium, l'itinéraire de la libération de l'Europe, l'itinéraire européen du patrimoine juif, l'itinéraire Saint-Martin de Tours, l'itinéraire des Phéniciens et les itinéraires de l'héritage al-Andalus. La mise en place d'un itinéraire nécessite un soutien logistique solide. C'est pourquoi l'Institut européen des itinéraires culturels a été créé à Luxembourg. Une fois créé, un itinéraire doit maintenir son activité et sa pertinence à long terme. Le projet de résolution met en évidence, aux paragraphes 4 et 5, certaines recommandations à cet égard, à l'attention des gouvernements centraux et des gouvernements locaux et régionaux. L'Union européenne a également été invitée à coopérer avec le Conseil de l'Europe pour soutenir le programme des itinéraires culturels, en particulier dans le cadre de l'initiative du Label du patrimoine européen (LPE), et à développer des programmes de financement de l'Union européenne ciblés sur les itinéraires culturels. La commission a également invité les partenaires ou la démocratie ou les observateurs de l'Assemblée parlementaire à adhérer à l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

M. Cottier rappelle qu'il est malheureusement nécessaire, au vu des ressources disponibles, de faire un choix en termes de priorités et qu'il sera difficile d'augmenter le financement de tous les projets. Même s'il soutient l'idée d'une coopération plus étroite avec l'Union européenne, l'idée du LPE, que le Palais de la Paix a été parmi les premiers à recevoir, a été étendue à tous les Etats européens, qui forment ensemble le patrimoine culturel européen.

M. Gryffroy partage l'avis de M. Cottier. En outre, les itinéraires culturels dépassent les frontières européennes, comme la Route des Phéniciens qui traverse la Méditerranée ou les Itinéraires de l'héritage al-

Andalus qui vont jusqu'en Afrique du Nord. Cependant, il est important de coopérer avec l'Union européenne en vue du financement du patrimoine culturel européen, mais en même temps de maintenir l'indépendance.

La présidente de la commission, **Mme Kravchuk**, se félicite de ce rapport et rappelle que les routes culturelles sont importantes pour établir une coopération transfrontalière et approfondir la connaissance du patrimoine. C'est le cas de l'Ukraine qui a rejoint l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels en 2021.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** le projet de résolution "Les itinéraires culturels : une plateforme pour le dialogue interculturel" [Résolution 2488 (2023)].

Le projet de recommandation "Les itinéraires culturels : une plateforme pour le dialogue interculturel" est également **adopté à l'unanimité** [Recommandation 2249 (2023)].

b. Promouvoir l'enseignement et la recherche en ligne au-delà des frontières nationales

[Doc. 15714](#)

La présidente de la commission, **Mme Kravchuk**, présente le rapport en l'absence du rapporteur, the Earl of Dundee, qui a quitté l'Assemblée. Le droit à l'éducation, garanti par le Protocole additionnel n° 1 à la Convention européenne des droits de l'homme, est fondamental pour la création et le développement de sociétés démocratiques. La pandémie de covid-19 et l'attaque militaire de la Russie contre l'Ukraine ont montré que le système actuel d'éducation en Europe est fragile. D'autre part, les progrès technologiques ont permis une transition vers un enseignement interactif et inclusif en ligne, dont les forces et les faiblesses sont examinées dans le rapport. Le rapport examine les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'enseignement supérieur à la lumière de l'utilisation croissante des cours en ligne. En 2019, l'UNESCO a lancé les Ressources éducatives libres, auxquelles le Conseil de l'Europe pourrait apporter une dimension complémentaire notamment en réduisant la fracture géographique et linguistique et en encourageant une réponse et une réglementation des pouvoirs publics à l'offre des industries privées productrices de ressources éducatives numériques. Au niveau de l'Union européenne, le Plan d'action pour l'éducation numérique (2021-2027) appelle à une plus grande promotion de l'apprentissage en ligne et au soutien des systèmes d'éducation numérique. Les compétences numériques avancées ont été considérées comme des priorités par l'Union européenne. Dans sa Résolution 2411 (2021), l'Assemblée a également examiné les enseignements tirés de la mise en œuvre des mesures d'urgence en cas de pandémie, y compris l'enseignement en ligne. Elle a invité les décideurs politiques à rendre cet enseignement accessible et exempt de stéréotypes liés au genre, à la culture, à l'âge et autres. Une autre question concerne le soutien nécessaire aux écoles, bibliothèques et institutions pour passer du tableau noir et des livres à l'enseignement interactif en ligne. Les normes de qualité devraient également être encouragées, de même que la reconnaissance des périodes d'études et des résultats en ligne, conformément à la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance. La prochaine Conférence des ministres de l'éducation (28-29 septembre 2023) abordera les thèmes du renouvellement de la mission civique de l'éducation, de l'éducation en temps de crise et de la numérisation et de l'IA dans l'éducation. Le Comité des Ministres a été invité à faire du droit à l'éducation, y compris à l'éducation en ligne, une priorité et à mettre à jour la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne. Les travaux du Conseil sur la législation et la politique en matière de bibliothèques devraient être encouragés. Les travaux d'Eurimages doivent inclure la coproduction de vidéos socialement responsables pour favoriser un processus d'apprentissage interactif. L'internet et les écoles font partie de l'infrastructure critique. Sans électricité, comme c'est le cas en Ukraine, le droit à l'éducation n'est pas effectif.

Pour **Mme O'Loughlin**, l'enseignement en ligne ne peut pas remplacer l'enseignement classique, qui reste un moyen important de socialisation. L'inconvénient de l'enseignement en ligne, mis en évidence lors de la pandémie de covid-19, est sa capacité à accentuer les inégalités. La question des infrastructures scolaires sera l'un des thèmes du Sommet de Reykjavik. Le point positif est qu'après la pandémie, les écoles ont pu passer rapidement au mode en ligne lorsque la présence physique n'était temporairement pas possible en raison, par exemple, des conditions météorologiques.

Pour **M. Yildiz**, l'enseignement en ligne est un bon moyen de dispenser une éducation dans le contexte d'une pandémie, d'une guerre ou d'une catastrophe naturelle. L'enseignement en ligne est également ouvert à la coopération internationale. Cependant, il faut tenir compte de l'addiction ou des discours de haine.

Mme Dalloz soutient le rapport sous réserve de reconnaître que l'éducation en ligne reste réservée à des contextes tels que les pandémies ou les crises graves, sans pour autant devenir la norme. Il faut également prendre en compte la désocialisation et le suivi personnel d'un élève par un enseignant.

Mme Kravchuk souligne que l'enseignement en ligne se répand de plus en plus dans le contexte de l'innovation numérique, c'est pourquoi il faut s'y préparer.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** le projet de résolution "Promouvoir l'enseignement et la recherche en ligne au-delà des frontières nationales" [Résolution 2489 (2023)].

Le projet de recommandation "Promouvoir l'enseignement et la recherche en ligne au-delà des frontières nationales" est également **adopté à l'unanimité** [Recommandation 2250 (2023)].

13. EGALITE ET NON-DISCRIMINATION

Approches innovantes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs

Doc. 15715

Mme Stienen, rapporteur, remercie les experts qui ont contribué à la préparation de son rapport, qui plaide en faveur d'un changement de mentalité, étant donné que la santé et les droits sexuels et génésiques ne se limitent pas à la mise en garde contre les grossesses non désirées, les maladies sexuellement transmissibles ou l'accès à un avortement légal et sûr. L'objectif principal du rapport est d'identifier des approches innovantes en matière de santé et de droits sexuels et génésiques : dans les domaines de la science et de la technologie, de la conception, de la communication et de l'éducation. En ce qui concerne la communication, le rapport examine comment organiser l'information sur les droits en matière de santé sexuelle et génésique. La campagne référendaire irlandaise "Together For Yes" a été mentionnée. Le rapport réfléchit également à la manière d'agir face à la réaction des ultra-conservateurs aux droits des femmes : les ignorer ou réagir, et comment ? La contraception masculine constitue un changement important dans le partage des responsabilités entre les femmes et les hommes. La technologie fournit des soins de santé en ligne qui ont facilité l'accès aux soins de santé pour tous les sexes. Toutefois, il faut éviter que les soins de santé en ligne soient utilisés pour justifier la réduction des services de la "vie réelle". La préoccupation de la conception concerne l'intégration de tous les aspects liés au genre déjà présents dans l'enseignement universitaire dans les domaines de l'ingénierie et de la technologie. Par exemple, les outils médicaux censés être neutres du point de vue du genre sont très souvent conçus pour les hommes, ce qui a des conséquences néfastes pour les femmes. Le rapport traite de l'identité, de l'expression du genre et des caractéristiques sexuelles non seulement des femmes cisgenres, mais aussi des personnes transgenres. Dans le même temps, le texte préconise une approche intersectionnelle car les différents motifs de discrimination tels que la race, la religion, la culture, le sexe, l'origine sociale ou l'âge se recoupent souvent. Le projet de résolution reconnaît également la notion de "coercition reproductive" - pression exercée pour tomber enceinte ou contrôle de l'issue d'une grossesse - qui provient souvent du partenaire, mais aussi de membres de la famille ou de chefs religieux. Le rapport souligne également la nécessité de promouvoir une éducation sexuelle complète qui devrait faire partie du programme scolaire à tous les niveaux.

M. Jensen souligne que le rapport traite du droit à l'autodétermination, y compris l'avortement. Il envoie un signal important à la veille de la réunion annuelle de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes. Quel message sur l'avortement l'Assemblée pourrait-elle présenter à la Commission des Nations Unies ?

Mme O'Loughlin déclare que le référendum irlandais est un exemple où la société civile a devancé les parlementaires et qu'il constitue une bonne expérience d'engagement avec la société civile en vue d'une consultation complète.

Mme Stienen ne souhaite pas que le rapport soit centré sur l'avortement. Le rapport de l'Assemblée de 2022 « Accès à l'avortement en Europe: faire cesser le harcèlement anti-choix » par Mme Margreet De Boer aborde en détail le sujet ainsi que les attaques anti-choix dans les cliniques. Si la sexualité et le choix éclairé d'avoir des enfants étaient respectés, le nombre d'avortements diminuerait, tel est le message du présent rapport. Mais d'une manière générale, le droit légal à l'avortement est nécessaire, ce qui est déjà le cas dans la plupart des États membres. Elle remercie également tous ceux qui ont contribué à la rédaction du rapport.

La présidente de la commission, **Mme Mezentseva**, déclare que 1,8 milliard de personnes se trouvent actuellement dans des situations de fragilité, dont 168 millions dans des situations humanitaires. La santé et les droits sexuels et reproductifs sont étroitement liés à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et au niveau d'éducation qui guide les choix. Le rapport mentionne des approches innovantes, dont la télémédecine, qui ont permis d'étendre les services et les bénéficiaires. L'intégration de la santé et des droits génésiques dans les programmes de développement pour la santé maternelle et infantile est également mentionnée. L'agression massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie a eu des répercussions sur 1,7 milliard de personnes dans 94 pays. La violence sexiste perpétrée en Ukraine prive les victimes de leurs droits génésiques, certaines d'entre elles ne pouvant jamais donner naissance à un enfant. Le rapport continuera d'être discuté lors d'une réunion sur la ratification de la Convention d'Istanbul qui se tiendra à Londres et lors de la réunion de la Commission annuelle des Nations Unies sur le statut des femmes.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** le projet de résolution "Approches innovantes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs" [Résolution 2490 (2023)].

14. QUESTIONS DIVERSES

M. Yildiz adresse ses remerciements pour les messages de solidarité. Le bilan s'alourdit. Les services de secours turcs n'ont pas été en mesure d'atteindre immédiatement la partie syrienne en raison des restrictions imposées par le régime syrien. La guerre en Ukraine se poursuit. Le corridor de la mer Noire a été prolongé de trois mois, jusqu'à la mi-mars, et la Turquie fera tout son possible pour que cette initiative se poursuive. Toutefois, une action commune au sein des Nations Unies est nécessaire pour faire pression sur la Fédération de Russie, en particulier à la lumière des prévisions des experts concernant une prochaine offensive russe.

Le Président rappelle que l'action éventuelle du Conseil de l'Europe suite aux tremblements de terre en Turquie sera discutée lors de la partie de session d'avril et que le rapporteur, M. Moutquin, effectuera une visite dans le pays.

M. Seyidov souhaite informer la commission des récents développements dans la région. En particulier, le Parlement d'Azerbaïdjan a nommé un envoyé spécial au Haut-Karabakh pour communiquer directement avec les Arméniens du Haut-Karabakh, ce qui a été rendu possible à la suite de la démission de Ruben Vardanyan.

Le Président regrette la situation dans le Haut-Karabakh et rappelle que la paix est une condition préalable essentielle d'une société civilisée.

15. PROCHAINES RÉUNIONS

Le Président annonce que les prochaines réunions de la Commission permanente se tiendront à Reykjavik (Islande) le 15 mai 2023, et à Riga (Lettonie) les 25-26 mai 2023.

La réunion est levée à 13 heures.

ANNEXE 1

Renvois en commission

1. La situation en Iran

[Doc. 15688](#)

Proposition de résolution déposée par M. Max Lucks et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* et à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour avis*

2. Promouvoir le Code de bonne conduite révisé sur les référendums

[Doc. 15691](#)

Proposition de résolution déposée par M. George Papandreou et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

3. Faire en sorte que l'Azerbaïdjan réponde des graves violations du droit humanitaire international et de ses obligations statutaires

[Doc. 15693](#)

Proposition de résolution déposée par M. Ruben Rubinyan et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour prise en compte dans le cadre du rapport sur le « Respect des obligations et engagements de l'Azerbaïdjan »* et à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *dans le cadre de la préparation du rapport sur « Répondre aux conséquences humanitaires du blocus du corridor de Latchine »*

4. Exclusion des athlètes et des dirigeants de la Fédération de Russie et du Bélarus de la participation au mouvement olympique international

[Doc. 15721](#)

Proposition de résolution déposée par M. Indrek Saar et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*

5. Transfert et réinstallation des demandeurs d'asile

[Doc. 15571](#)

Proposition de résolution déposée par M. Ian Liddell-Grainger et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « Garantir des procédures d'asile conformes aux droits humains »*

ANNEXE 2**List of participants / Liste des participants****President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire**

Mr Tiny KOX Netherlands / Pays-Bas

Chairpersons of Political Groups / Présidents des groupes politiques

Mr Frank SCHWABE Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) /
Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

Mr Aleksander POCIEJ Group of the European People's Party (EPP/CD) /
Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Mr Ian LIDDELL-GRAINGER European Conservatives Group and Democratic Alliance
(EC/DA) /
Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique
(CE/AD)

M. Iulian BULAI Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) / Alliance
des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Mr George KATROUGALOS Group of the Unified European Left (UEL) /
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président·e·s de l'Assemblée

Mr John HOWELL United Kingdom / Royaume-Uni

Mr Reinhold LOPATKA Austria / Autriche

Mr Armin LASCHET Germany / Allemagne

Mr Ahmet YILDIZ Türkiye

M. Bertrand BOUYX France

Ms Olena KHOMENKO Ukraine

Ms Elvira KOVÁCS Serbia / Serbie

Chairpersons of National Delegations / Président·e·s de délégations nationales

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan / Azerbaïdjan

Mr Reinhold LOPATKA Austria / Autriche

Mr Rik DAEMS Belgium / Belgique

Mr Nicos TORNARITIS Cyprus / Chypre

Mr Georg GEORGIEV Bulgaria / Bulgarie

Mr Mogens JENSEN Denmark / Danemark

M. Bertrand BOUYX France

Mr Frank SCHWABE Germany / Allemagne

Mr Irakli CHIKOVANI Georgia / Géorgie

Mr Bjarni JÓNSSON Iceland / Islande

Ms Fiona O'LOUGHLIN Ireland / Irlande

Mr Gusty GRAAS Luxembourg

Ms Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA Latvia / Lettonie

Mr Emanuelis ZINGERIS Lithuania / Lituanie

Ms Petra STIENEN Netherlands / Pays-Bas

Mr Arkadiusz MULARCZYK Poland / Pologne

Ms Biljana PANTIĆ PILJA Serbia / Serbie

M. Damien COTTIER Switzerland / Suisse

Mr Ahmet YILDIZ Türkiye

Ms Mariia MEZENTSEVA Ukraine

Mr John HOWELL United Kingdom / Royaume-Uni

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /
Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**
M. Damien COTTIER Switzerland / Suisse

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /
Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**
Mr Theodoros ROUSOPOULOS Greece / Grèce

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /
Présidente de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**
Ms Yevheniia KRAVCHUK Ukraine

**Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /
Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**
Ms Mariia MEZENTSEVA Ukraine

**Chairperson of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs /
Présidente de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**
Mme Marie-Christine DALLOZ France

**Chairperson of the Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights /
Président de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme**
Mr Titus CORLĂȚEAN Romania / Roumanie

Rapporteurs of the Committees / Rapporteur-e-s des commissions

Mr Andries GRYFFROY Belgium / Belgique
Ms Petra STIENEN Netherlands / Pays-Bas

Ex-officio members of the Bureau / Membres ex-officio du Bureau

Mr Bjarni JÓNSSON Iceland / Islande
Ms Fiona O'LOUGHLIN Ireland / Irlande
Ms Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA Latvia / Lettonie

Other members of the Parliamentary Assembly / Autres membres de l'Assemblée parlementaire

Ms Arusyak JULHAKYAN Armenia / Arménie
Ms Margreet DE BOER Netherlands / Pays-Bas
Mr Paul GAVAN Ireland / Irlande
Ms Nina KASIMATI Greece / Grèce
Ms Agnes MULDER Netherlands / Pays-Bas
Mr Morten WOLD Norway / Norvège
Mr Barna Pál ZSIGMOND Hungary / Hongrie

Invited personalities / Personnalités invitées

Mr Jan Anthonie BRUIJN President of the Senate (Eerste Kamer) / Président du Sénat (Eerste Kamer)
Mr Tom van der LEE Vice-President of the House of Representatives (Tweede Kamer) / Vice-Président de la Chambre des Représentants (Tweede Kamer)
Mr Martin EYJÓLFSSON Permanent Secretary of State, Ministry of Foreign Affairs, Iceland / Secrétaire d'État permanent, ministère des Affaires étrangères, Islande
Mr Leendert VERBEEK President of the Congress of Local and Regional Authorities / Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
Ms Jacobine GEEL President of the Netherlands Institute for Human Rights / Présidente de l'Institut néerlandais des droits de l'homme

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des groupes politiques

Ms Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Denise O'HARA	EPP/CD / PPE/DC
Mr Tom VAN DIJCK	EC/DA / CE/AD
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General / Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe

Ms Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ	Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
Mr Bjørn BERGE	Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
Mr Gianluca ESPOSITO	Deputy Director of the Private of the Secretary General and the Deputy Secretary General of the Council of Europe / Directeur adjoint du Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint
Ms Irène KITSOU-MILONAS	Adviser, Private office of the Secretary General and the Deputy Secretary General of the Council of Europe / Conseillère, Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Ms Despina CHATZIVASSILIOU	Secretary General / Secrétaire Générale
Ms Louise BARTON	Director of Committees - Human Dignity and Sustainable Development / Directrice des commissions - Dignité humaine et développement durable
Mr Mark NEVILLE	Director of Committees - Democracy and Rule of law / Directeur des commissions - Démocratie et État de droit
Mme Valérie CLAMER	Head of the Table Office, Information Technologies and Events Department / Cheffe du service de la Séance, des technologies de l'information et des événements
Ms Liri KOPACI-DI-MICHELE	Head of the Inter-Parliamentary Co-operation and Parliamentary Projects Support Division / Cheffe de la Division de la coopération interparlementaire et de soutien des projets parlementaires
Mr Sergey KHRYCHIKOV	Acting Head of the Private Office of the President of the Assembly / Chef ad interim du Cabinet du Président de l'Assemblée
Mme Isild HEURTIN	Head of the Secretariat of the Bureau of the Assembly / Cheffe du Secrétariat du Bureau de l'Assemblée
Mr Francesc FERRER	Head of the Communication Division / Chef de la Division de la communication
Ms Kateryna GAYEVSKA	Secretary of the Standing Committee / Secrétaire de la Commission permanente
Ms Greta FAGGIANI	Acting Head of the Office of the Secretary General / Cheffe du Bureau ad interim de la Secrétaire Générale
Mme Rachel MOREL	Principal administrative assistant of the Table Office / Assistante administrative principale du Service de la Séance
Mme Martine MEYER	Administrative assistant of the Standing Committee / Assistante administrative de la Commission permanente
Mme Aurélie HAUG	Assistant of the Standing Committee / Assistante de la Commission permanente
Mme Anne GAREL	Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau